

# L'ÉCHO

## Ardenay-sur-Mérize

### Informations importantes

**SMIRGEOMES** : La redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères (c'est-à-dire une facturation au nombre de levées des poubelles) sera mise en œuvre en 2014 (Voir article dans la partie « Infos diverses »)

Nouvelles règles pour **LES ÉLECTIONS MUNICIPALES** : voir article pages 6 et 7



### VIE MUNICIPALE

Le mot du Maire P 2

Principales décisions  
du Conseil Municipal P 3 à 5

Nouvelles règles pour les élections  
municipales P 6 et 7

### VIE LOCALE

La Maison pour tous P 8 à 9

L'école d'Ardenay P 10

Vie locale P 11 à 13

## Bulletin Municipal n°41 - Janvier 2014

### ASSOCIATIONS

Les Associations p 14 à 15

### INFOS PRATIQUES

Centre Social de Montfort le Gesnois 18  
SMIRGEOSMES P 19 À 22

État civil P 23



*Une nouvelle année commence et j'ai le plaisir au nom du Conseil Municipal de vous présenter nos meilleurs vœux, que 2014 vous apporte de grandes joies, des petits bonheurs et surtout la santé à vous et à tous ceux que vous aimez.*

*Mars 2014 verra une nouvelle équipe municipale que vous aurez choisie, sortir des urnes.*

*Après 25 ans au service de la commune dont 23 ans de Maire et 20 ans de délégué communautaire, j'ai décidé de me retirer à la fin de ce mandat et profiter pleinement de ma retraite avec ma famille.*

*Nous avons beaucoup travaillé durant ces mandats et nous avons respecté à peu près intégralement les engagements que nous avons pris vis-à-vis de vous ; je voudrais remercier les adjoints et les conseillers municipaux actuels et passés, car c'est ensemble que nous avons pu faire aboutir tous les projets. Nous avons entrepris des investissements lourds mais sans excéder pour autant notre capacité à rembourser.*

*Je vous invite à prendre connaissance de votre bulletin municipal qui vous détaille toutes les réalisations de l'année 2013 et des années passées.*

*C'est donc avec une certaine fierté et émotion que je signe ce dernier édito en vous remerciant sincèrement et amicalement de la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de ces 23 années passées.*

*Bonne Année à vous*

*Michel Arrault  
Maire*



*Photo prise lors des vœux de la Municipalité le 13 janvier 2014*

### **INFORMATION DERNIÈRE MINUTE : CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ VALABLE 10 ANS + 5 ANS**

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 seront valables 15 ans
  - Les cartes valides au 1er janvier 2014 seront automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière pour les personnes majeures (plus de 18 ans) lors de la délivrance de la carte
  - Les cartes d'identité restent valides 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre carte d'identité, rendez-vous sur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) pour plus d'informations.

## TRAVAUX ET RÉALISATIONS

### ■ Aménagements sur la rue des Châtaigniers et sur la rue des Freteaux (partie « agglomération »).

Après l'enfouissement des réseaux EDF (subventionné à 70 % du prix HT par le Conseil Général et l'enfouissement du réseau France Telecom (subventionné à 30 % du prix HT) réalisés en 2012, l'aménagement du réseau d'eaux pluviales, le remplacement des canalisations d'eau potable, la réalisation de trottoirs, de l'éclairage public et la restauration de la voirie viennent de compléter ce projet d'aménagement. Le montant total des travaux est de 267 713, 57 euros TTC. Le Conseil municipal a sollicité auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) qui a été accordée. Le remplacement des canalisations d'eau potable en amiante-ciment par des canalisations en PVC a été entièrement financé par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) du Jalais.



Le nouvel aménagement du croisement de la rue des Freteaux avec la rue des Châtaigniers et la rue de la Source.

**Attention ! En arrivant sur ce carrefour, la priorité reste une priorité à droite. (ce n'est pas un rond-point avec priorité à gauche)  
Soyez prudent et réduisez votre vitesse en arrivant dans le bourg d'Ardenay.**

**REMARQUE :** Certains habitants utilisent les trottoirs pour le stationnement des voitures (à cheval sur le trottoir et sur la voie). Cela oblige alors les piétons à passer sur la route ; ils se retrouvent alors en danger, en particulier les mamans avec des landaus ou accompagnant des enfants ainsi que les personnes handicapées. Nous rappelons qu'un tel stationnement est interdit.

N'oublions pas que, même dans un petit village, des piétons peuvent passer sur le trottoir pendant que notre voiture est stationnée !



### ■ Aménagement du parking de la salle polyvalente

Il s'est avéré nécessaire d'aménager le parking de la salle polyvalente par un revêtement bi-couche. Après consultation de 3 entreprises, la société Colas, la moins disante a été retenue (16 048 euros HT).



**INFORMATION :** Le stationnement de véhicules devant la salle polyvalente a souvent été constaté ; d'une part, ce stationnement peut poser de sérieux problèmes pour l'évacuation de la salle par les issues de secours en cas de problèmes ; d'autre part, il est parfois très gênant lors de manifestations diverses utilisant la salle (récemment, lors des cérémonies du 11 novembre par exemple) ; c'est pourquoi le stationnement de véhicules devant la salle polyvalente est interdit ; il doit être réservé pour des cas particuliers (traiteurs par exemple). Nous demandons à chacun d'entre vous de faire preuve de responsabilité ; dans le cas contraire, la municipalité se verrait dans l'obligation d'installer des barrières ; espérons que cela ne se produira pas.

## ■ Chemin Rural n°10

Le CR 10 joignant la route de Soultré et la route de Connerré est dégradé par le ruissellement des eaux de pluie. Des aménagements (réalisation de fossés et de caniveaux traversant le chemin pour l'écoulement des eaux) sont prévus au 1er trimestre 2014.

## ■ Achats divers

### ARMOIRE FROIDE DE LA SALLE POLYVALENTE

Le réfrigérateur de la salle polyvalente a dû être remplacé (en panne ; cet appareil était en service avant la réfection de la salle) ; coût : 1400 euros HT

### MATÉRIEL INFORMATIQUE DU SECRÉTARIAT

Compte tenu, d'une part, de l'état et des possibilités actuelles du matériel informatique du poste secrétariat et, d'autre part de la dématérialisation de plus en plus de documents administratifs, il fallait renouveler ce matériel. Après informations, le Conseil municipal a choisi la location avec contrat de maintenance plutôt que l'achat ; après consultation de plusieurs entreprises, le Conseil a retenu la proposition de Delta Technologie (contrat de 3ans pour 81,63 euros HT par mois)

### DÉCORATIONS DE NOËL

Achat de 6 nouvelles décorations de Noël installées rue des Châtaigners et rue de la Source.

## AGENTS DE LA COMMUNE

## ■ Modification du poste de Mme Fougeray Annie

La Commune emploie actuellement Mme Fougeray Annie en CDI sur un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe (26 h/semaine) pour le ménage des locaux communaux (école, MPT, mairie, salle polyvalente), pour le service des repas à la cantine scolaire d'une part et parfois pour l'animation de l'Accueil périscolaire lorsque les effectifs l'exigent d'autre part.

Il s'avère nécessaire de modifier son contrat pour séparer ces différentes tâches et d'augmenter son temps de travail à 30h/semaine. En conséquence le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe non complet de 23 h/semaine pour l'entretien des bâtiments communaux et pour le service des repas à la cantine scolaire.
- de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe non complet de 7 h/semaine pour l'animation de l'Accueil périscolaire lorsque les effectifs l'exigent

secrétaire de mairie, de se présenter ; elle a bien voulu répondre à nos questions ; nous l'en remercions.



Pouvez-vous nous indiquer en quelques mots votre parcours universitaire puis les emplois que vous avez ensuite occupés ? (tu peux ne pas tout indiquer bien-sûr)

J'ai fait des études d'histoire à l'université de Clermont Ferrand et j'y ai obtenu un Master recherche. Spécialisée en Histoire Contemporaine et plus particulièrement sur l'histoire politique et institutionnelle de la IIIe République, j'ai très vite pris goût à l'organisation institutionnelle de la République Française. Ceci m'a amené après avoir eu quelques expériences d'enseignante à l'université du Maine et au Lycée Le Mans Sud à m'intéresser à l'administration territoriale.

Pourquoi avez-vous choisi ce travail et pourquoi avez-vous plus spécialement postulé sur ce poste (à Ardenay) ? (tu peux ne pas répondre à la 2ème partie) Connaissez-vous Ardenay avant ?

J'ai obtenu le concours d'adjoint administratif territorial 1ère classe en juin 2012. Alors surveillante au Lycée Le Mans Sud j'ai pendant l'année 2012-2013 effectué un stage dans la mairie de Soultré auprès de Madame Séné, secrétaire de mairie, pendant mes jours de congés au lycée. Cette expérience m'a amené à chercher plus particulièrement des postes en secrétariat de mairie en petite commune. J'ai trouvé le travail sur ce poste très intéressant tant du point de vue du nombre de dossiers à traiter, de la multitude de sujets à maîtriser et du contact privilégiés avec les habitants de la commune.

Quelles sont vos premières impressions sur la commune ?

Je suis très contente d'avoir été recrutée dans cette commune. Ardenay-sur-Merize est une jolie petite commune et les habitants que j'ai pu rencontrer m'ont très bien accueillie et je les en remercie. Issue d'un département rural, la Lozère, la commune me rappelle un peu mes origines, même si la densité de population de la Sarthe et celle de la Lozère sont loin d'être comparables. Je voudrais en profiter pour rajouter que j'ai la chance de travailler en binôme avec Madame ARRAULT jusqu'à sa retraite et je veux la remercier d'être armée de patience et de bienveillance pour m'aider à prendre mes fonctions dans les meilleures conditions. Je n'aurais pas rêvé meilleure formation et meilleure formatrice.

## AUTRES DÉCISIONS

### ■ Représentation communale au sein de la Communauté de Communes

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a modifié les dispositions relatives à la composition des assemblées des communautés de communes, en particulier le nombre total de délégués et la répartition par communes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de la Communauté de Communes laquelle, sur un total de 41 sièges, fixe à 2 le nombre de délégués pour la commune d'Ardenay. Cette représentation tient compte de la population de chaque commune : par exemple, les communes de Soultré et de Nuillé-le-Jalais auront aussi 2 délégués ; la commune du Breil-sur-Mérize sera représentée par 3 délégués.

### ■ Renouvellement du contrat Caniroute

Le Conseil municipal décide de reconduire la convention avec la société Caniroute pour 1 an (1,50 € habitant). Les animaux qui divaguent sur la voie publique peuvent être à l'origine de graves incidents ; la société Caniroute se charge de récupérer ces animaux et de les placer en fourrière ; le propriétaire devra alors s'acquitter d'une taxe lorsqu'il les reprendra

## INFORMATION

### ■ Signature du Contrat régional de bassin-versant de l'Huisne à Ardenay le 10 octobre

Plusieurs élus locaux et régionaux se sont réunis à Ardenay-sur-Mérize le 10 octobre pour la signature du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux 2013-2015 pour le bassin versant de l'Huisne sur le canton de Montfort-le-Gesnois.

Le contrat régional de bassin-versant de l'Huisne (CRBV) a été adopté en mars dernier pour un territoire de 2 396 km<sup>2</sup> et concerne pas moins de 172 000 habitants sur les départements de la Sarthe, de l'Eure-et-Loir et de l'Orne. Le contrat porte sur un montant global de 3 245 245 € pour 35 actions à réaliser par 18 maîtres d'ouvrage.

**Objectifs: protéger et réhabiliter les écosystèmes aquatiques et restaurer la qualité de l'eau avec entre autres une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires.** « Chaque maître d'ouvrage se verra attribuer une subvention de 803 713 €, soit 30 % du montant total des opérations, afin de porter ces actions » a expliqué Sophie Bringuy, vice-présidente du conseil régional.



*« Cette signature de CRBV constitue un pas de plus dans la politique de la région visant à protéger la qualité des eaux et des zones humides. »*

Ardenay-sur-Mérize a déjà commencé la restauration du lit de la Mérize au niveau de la base de loisirs. « Sur une longueur de 100 m, nous avons simplement retracé et rétréci le cours d'eau pour lui redonner sa forme naturelle » a rappelé Michel Arrault.

Cette réalisation est l'une des premières du contrat régional de bassin-versant de l'Huisne ; c'est pourquoi la signature de ce contrat régional s'est déroulée à Ardenay





## ÉLECTIONS MUNICIPALES DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

L'élection des conseillers municipaux a lieu **les dimanches 23 et 30 mars 2014** ; l'élection ne concerne, dans les communes de moins de 1 000 habitants, que les conseillers municipaux.

La population d'Ardenay-sur-Mérize étant inférieure à 500 habitants (490), il y a toujours 11 conseillers municipaux à élire

Il n'y a pas lieu à élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires dans les communes de moins de 1 000 habitants dans la mesure où ceux-ci sont automatiquement désignés dans l'ordre du tableau à l'issue de l'élection du Maire et des adjoints.

### **1-MODE DE SCRUTIN**

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus pour six ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours et sont renouvelés intégralement.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu .

### **2-CANDIDATURE**

---

La loi du 17 mai 2013 a désormais introduit l'obligation d'une déclaration de candidature dans les communes de moins de 1 000 habitants.

---

La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate fait donc désormais obstacle à ce qu'elle puisse être élue, quand bien même des suffrages se seraient portés sur son nom.

---

La déclaration de candidature n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont en effet automatiquement candidats au second tour.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Pour mémoire, il n'y a pas lieu à déclaration de candidature pour les sièges de conseiller communautaire dans la mesure où ceux-ci sont automatiquement désignés dans l'ordre du tableau à l'issue de l'élection du maire et des adjoints.

### Modalités de la déclaration de candidature

Les candidats peuvent se présenter soit de façon isolée, soit de façon groupée (art. L. 255-3 nouveau).

Quelles que soient les modalités de la candidature, chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle de candidature.

En cas de déclaration d'un groupe de candidats, il n'est pas nécessaire de présenter autant de candidats que de siège à pourvoir : il peut y avoir moins de candidats ou au contraire plus de candidats que de siège à pourvoir. La candidature d'un groupe de candidats s'effectue par une personne dûment mandatée par chaque candidat qui dépose l'ensemble des candidatures individuelles. Cette personne peut être aussi bien l'un des candidats qu'un tiers.

### Forme et contenu de la déclaration de candidature

La déclaration de candidature doit désormais être obligatoirement faite sur un imprimé.

### Les délais et lieux de dépôt

La déclaration de candidature est déposée auprès des services préfectoraux aux lieux (préfecture ou sous-préfectures) déterminés dans l'arrêté préfectoral fixant la date du début des dépôts de candidatures.

Pour le premier tour, les déclarations de candidatures sont déposées en février 2014 à partir d'une date fixée par arrêté du préfet de département ou du haut-commissaire et jusqu'au jeudi 6 mars 2014 à 18 heures, aux heures d'ouverture du service chargé de recevoir les candidatures. En cas de déclarations de candidatures nouvelles au second tour (cf. 2.2.1), celles-ci sont déposées à partir du lundi 24 mars 2014 et jusqu'au mardi 25 mars 2014 à 18 heures, dans les mêmes conditions.

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à la Mairie ou à la Préfecture.

### Lien du ministère de l'intérieur :

<http://www.interieur.gouv.fr/content/download/66050/477814/file/2013-memento-communes%20de%20moins%20de%201%20000%20habitants.pdf>

### 3- LE VOTE :

#### **Attention ! (Nouveau)**

Dans toutes les communes de moins de 1000 habitants, il y aura l'obligation pour tous les électeurs de présenter une pièce d'identité au moment du scrutin, de la même façon que pour les communes de plus de 1000 habitants

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1°) Carte nationale d'identité ;
  - 2°) Passeport ;
  - 3°) Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
  - 4°) Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
  - 5°) Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
  - 6°) Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
  - 7°) Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ;
  - 8°) Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
  - 9°) Permis de conduire ;
  - 10°) Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État ;
  - 11°) Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
  - 12°) Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale ;
  - 13°) Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.
- Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

#### RÈGLES DE VALIDITÉ DES SUFFRAGES

Dans la mesure où les déclarations de candidature sont désormais obligatoires dans toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants, les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte.

Le fait que le nom d'une personne qui ne s'est pas déclarée candidate figure sur un bulletin de vote ne remet pas pour autant en cause la validité du bulletin et le nom ou les noms des autres candidats. Dans une telle hypothèse, seuls sont comptés les suffrages exprimés en faveur de candidats régulièrement déclarés.

Le **panachage** (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs autres candidats)

reste autorisé, étant rappelé que ne sont pas pris en compte les noms de personnes qui ne se seraient pas régulièrement déclarés.

Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas décomptés.

Sont également valables les suffrages exprimés en faveur de personnes qui se sont portées candidates mais qui n'ont pas déposé de bulletins de vote.

En résumé, l'électeur peut donc continuer à rayer les noms d'une liste et en ajouter, comme précédemment **mais uniquement si les personnes sont candidates** sinon les noms ne seront pas décomptés.

#### Validité des bulletins de vote au moment du dépouillement :

Parmi les cas de nullité, voici des exemples de bulletins qui seront considérés comme nuls :

- Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ;
- Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante du ou des candidats ;
  - Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire ;
- Les bulletins comportant plus de noms que le nombre de conseillers municipaux à élire et pour lesquels le choix de l'électeur ne peut être déterminé avec certitude ;
- Les bulletins comportant exclusivement le nom de personnes qui n'ont pas été déclarées candidates.

#### Sont en revanche valables notamment :

- Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant la même liste ou le même candidat, ces bulletins ne comptent que pour un seul (art. L. 65).
- Les bulletins comprenant plus de noms que de personne à élire et où il est possible d'établir un classement des noms permettant de départager les suffrages valables (premiers noms dans la limite du nombre de sièges à pourvoir) et les suffrages nuls (noms surnuméraires).
- Les bulletins comportant à la fois le nom de personne(s) qui ont été déclarée(s) candidate(s) et des personne(s) non déclarée(s). Toutefois, dans ce cas, seuls les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ont été déclarées candidates sont comptés.

Ensuite, les modalités d'élection du Maire et adjoints restent inchangées



## Maison Pour Tous d'Ardenay sur Mérisse et Accueil périscolaire du SIVOS

### ■ L' ALSH

#### (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

##### ÉTÉ 2013 :

Avec un beau soleil, une bonne équipe d'animation et des enfants motivés pour les activités et les sorties, l'été 2013 a été presque parfait.

Le thème « les couleurs » pour cet été 2013 a été le fil conducteur. Par semaine, une couleur, des activités et une sortie en relation :

- Semaine verte « accrobranche »
- Semaine bleu « papéa »
- Semaine pastelle « intercentre »
- Semaine fluo « bowling »

Les séjours encadrés par Ludivine (responsable de séjour), Océane et Léa (stagiaire BAFA) ont été de véritables succès. La preuve en image.

*ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) été 2013 à la MPT*



*Séjour à  
Roëzé-sur-Sarthe*

*Séjour équitation  
à Allonnes*



ALSH à Papéa

## ■ Toussaint 2013

Au programme des vacances de la Toussaint, activités manuelles, culturelles et sportives en relation avec le monde du cirque.

Hé oui, l'ALSH d'Ardenay Sur Mézize est allé voir le spectacle de cirque Pinder au Mans. Les enfants ont été captivé par les nombreux artistes (acrobates, jongleurs, voltigeurs) et surtout par les animaux (chameaux, éléphant, otaries, lions, chevaux...)



ALSH Toussaint avec le cirque Pinder

## ■ Les Mercredis Loisirs

De 9h00 à 17h00, les enfants peuvent profiter d'activités et de sorties sur différents thèmes suivant la période de l'année.

## ■ La Bibliothèque

Nous rappelons que la bibliothèque est ouverte au public de 17h à 19h le mercredi et qu'elle vous offre un large choix de lecture. L'inscription est de seulement 4€ pour une durée d'un an. Si vous ne trouvez pas un livre en particulier dans la bibliothèque d'Ardenay sur Mézize, vous pouvez le réserver à la Bibliothèque Départementale de la Sarthe en passant par Alain.

## L'APS (Accueil Péri-Scolaire) du SIVOS

La fréquentation de l'accueil périscolaire est toujours importante ; elle nécessite souvent la présence d'un 2ème animateur. Nous remercions les parents de respecter le règlement pour l'inscription préalable de leurs enfants le matin et le soir.

**POUR TOUTE INFORMATION OU ET INSCRIPTION, CONTACTER ALAIN SOIT AU 09.65.28.91.37 OU AU 06.73.48.45.69  
OU PAR MAIL : [maisonpourtousardenay@laposte.net](mailto:maisonpourtousardenay@laposte.net)**

## L école d'Ardenay-sur-Mérize

A Ardenay : 2 des 7 classes du SIVOS (une classe composée de 11 élèves de CE2 et 12 de CM1 – l'autre classe comprenant 6 CM1 et 19 CM2)

### ■ Les courses bloquées

Mardi 26 novembre, nous nous sommes rendus au stade de Bouloire pour participer aux courses bloquées avec les écoles de Bouloire et Tresson.



Le beau temps était rendez-vous pour cette rencontre qui a permis à sept de nos élèves de se qualifier pour les finales du 18 décembre.

Tout le monde a fait de son mieux, le chocolat chaud et le gâteau ont été les bienvenus après la course !  
Bravo à tous !



### ■ Écoles et cinéma

Comme les années précédentes, les deux classes de l'école participent au programme « écoles et cinéma » qui leur permet d'aller voir trois films au cinéma « Les cinéastes », au Mans. C'est l'occasion pour les enfants de découvrir des films de notre patrimoine ou étrangers.

Au programme de la première séance : *la petite vendeuse de soleil* de Djibril Diop Mambety.

### ■ Le marché de Noël

Pour le marché de Noël des écoles du SIVOS, les élèves de CE2-CM1 ont réalisé des truffes au chocolat. La préparation de celles-ci a suscité un grand enthousiasme !

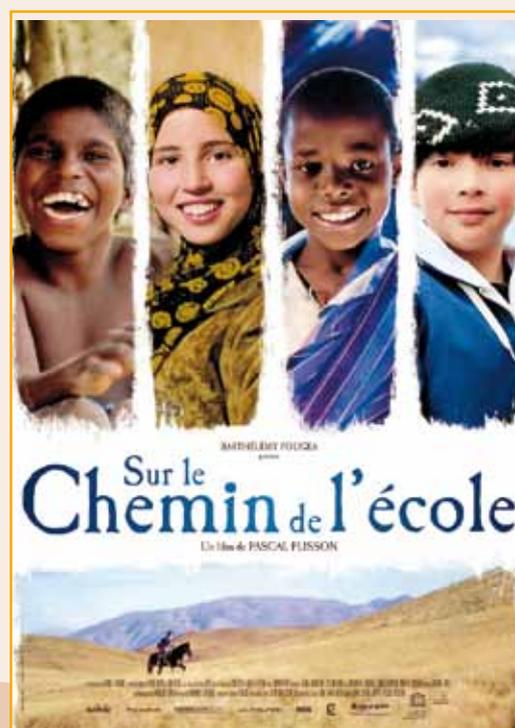
Succès garanti, puisque tous les sachets ont été vendus !  
Les élèves de CM1-CM2 ont quant à eux réalisé de jolis photophores pour décorer les tables de fête.

### ■ Projet autour de la Guinée

Au mois d'octobre, les deux classes de l'école sont allées voir le film *Sur le chemin de l'école* de Pascal Plisson. Ce fut l'occasion pour tous de prendre conscience de la difficulté pour certains enfants du monde de se rendre à l'école tous les jours.

Les élèves de CE2-CM1 ont également participé à une collecte de fournitures scolaires pour les écoles de Guinée.

Enfin, afin de mieux découvrir la culture guinéenne, ils ont réalisé des biscuits traditionnels guinéens, à la grande joie des plus gourmands !



## Vie Locale

### ■ Le 6 juillet : Feu d'artifice

Le 6 juillet, après le défilé aux lampions conduit par la Musique du Breil sur Mézize, de la place St Hilaire au terrain des sports, le traditionnel feu d'artifice a été très apprécié par la population de la commune et des environs. Ce spectacle est financé par la Commune.



### ■ Le 11 novembre : Commémoration de l'armistice de 1918



A quelques mois du centenaire commémorant le début de la Grande Guerre, la commune d'Ardenay-sur-Mézize a rendu hommage à ses enfants tombés pour la France pendant les deux guerres. Après le dépôt de gerbes au pied du monument aux morts, le maire Michel Arrault a lu le message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants Kader Ariff. Le défilé s'est terminé par une aubade devant la salle polyvalente et par une intervention de Michel Arrault qui a fait part de sa gratitude à la musique et aux pompiers du Breil sur Mézize ainsi qu'aux soldats du 2ème Rima pour la fidélité de leur participation et l'excellence de leurs prestations.

Un vin d'honneur a été ensuite offert aux participants.

### ■ Le 11 novembre : Repas des seniors organisé par le CCAS et la Municipalité

L'après-midi, les Aînés de la commune se sont retrouvés à la salle polyvalente pour le traditionnel repas organisé par le CCAS et la Municipalité animé bénévolement par Marianne, Christian (2 Ardenaisiens) et Etienne, dans une ambiance bonne enfant. Au programme : tours de magie et chansons populaires au son d'un orgue de Barbarie où chacun pouvait participer. De bons souvenirs pour tous.



## ■ Le 21 décembre : Goûter de Noël des anciens

A l'initiative du CCAS et de la Municipalité, le Samedi 21 Décembre, les seniors de la Commune se sont à nouveau retrouvés pour le goûter de Noël ; ce fut un moment sympathique et chaleureux qui se termina par la traditionnelle remise de cadeaux.



## ■ Le 22 décembre : Spectacle musical dans l'église

Contes et Racontottes : C'est le thème qui avait été retenu cette année pour cheminer sur le sentier de Noël. Saint Hilaire contemplant la nef avec sourire n'avait pas vu autant de monde depuis bien longtemps. Des gens debouts dans son église ! Il n'en revenait pas ! Cette évocation préparée et proposée par Christian Rouleau le 22 décembre 2013 a attiré cette année un large public.



C'est sous la direction de Geneviève Pellemoine que les musiciens de « L'Oiseau Lyre » ont pu interpréter merveilleusement un programme judicieusement choisi. La participation amicale de la famille Henry venait aussi estampiller de leur talent la partie musicale de cette évocation.



Contes et racontottes se sont entremêlés avec humour et convivialité. Commères, conteuse et mère Noël firent bon ménage à travers quelques textes résolument modernes. C'est Olga -Volodina -Gentil qui a clôt ce spectacle en interprétant trois belles chansons de folklore Russe.

Rendez-vous pour Noël 2015 puisque nous rappelons que cette évocation n'a lieu que tous les deux ans.

## ■ Le 13 janvier : Vœux de la Municipalité

Devant une assistance nombreuse, après vingt-cinq ans au service de la commune dont vingt-trois ans de maire et vingt ans de délégué communautaire, c'est avec beaucoup d'émotion que notre maire Michel Arrault, a annoncé qu'il ne se représentait pas, que «le temps est venu de passer le flambeau » comme il l'a précisé.

Il a rappelé les principales réalisations faites pendant ces mandats en précisant «... je puis vous assurer que j'ai fait de mon mieux. Nous avons beaucoup travaillé durant ces mandats, et j'en profite pour remercier les adjoints, les conseillers, ainsi que tous les membres du personnel communal actuels et passés. C'est ensemble que nous avons pu faire aboutir tous les projets de la commune afin que vous puissiez bénéficier de la qualité de vie que notre village vous offre aujourd'hui. Depuis 1992, à chaque mandat, nous avons pratiquement tenu nos promesses électorales» :

- Pour le développement du village avec par exemple la participation financière de la commune à la construction de 11 logements locatifs par la SECOS et à la réalisation des 5 lotissements, ce qui nous a permis de passer de 372 habitants en 1992 à 490 aujourd'hui
- Pour l'environnement avec la construction de la station d'épuration.
- Pour le cadre de vie avec l'aménagement du centre du village, la réhabilitation de la salle polyvalente et la réalisation du parking avec accès piétonnier à l'école, l'enfouissement des lignes ERDF et France Télécom, la création du jardin public, le fleurissement du village .. etc...
- Pour nos enfants avec la construction de la Maison pour Tous, d'un restaurant scolaire, d'une nouvelle classe, l'aménagement d'une salle informatique, la création d'un accueil périscolaire en collaboration avec le SIVOS Ardenay-Nuillé-Soullitré
- Pour les loisirs avec la création d'un terrain de sports et puis du terrain multisports,
- Pour la voirie avec la réfection et goudronnage d'une partie des chemins conduisant aux habitations, la réfection de la route de La Merize, de la route de Surfonds, de la rue des Châtaigniers et de la rue des Frétaux.

M. Arrault a également rappelé le rôle important du personnel communal dans la vie de la commune et il a plus particulièrement remercié pour la qualité de son travail notre secrétaire de mairie, Mme Arrault, qui prend sa retraite.

Il a ensuite fait part de son rôle dans notre Communauté de communes, comme il l'a précisé «un sujet qui me tient à cœur, .... c'est beaucoup de réunions mais aussi beaucoup d'enrichissement personnel et des relations amicales qui se sont créés avec mes collègues maires et notre présidente».

Il a tenu enfin à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui font vivre notre village, « avec qui j'ai été heureux de travailler ou d'échanger, les membres bénévoles du CCAS, des associations, de l'amicale des écoles, les enseignantes, le directeur de Cristal-Roc, les artisans, l'équipe municipale ».

C'est très ému qu'il concluait son discours par « Encore une fois merci à toutes celles et tous ceux qui m'ont soutenu et accompagné tout au long de ces mandats ».

Mme Marchand, présidente de la Communauté de communes est ensuite intervenue. Elle a d'abord loué ardemment le rôle joué par M. Arrault au sein de notre Communauté de communes, présent comme délégué depuis sa création (20ans) et, pour ce dernier mandat, comme vice-président en charge des travaux. Elle a également rappelé quelques réalisations récentes de la Communauté de communes mais elle a surtout présenté les projets futurs (extension de Sittellia , Zone Activités de Connerré) et la mise en place de la Redevance Incitative (voir article sur le SMIRGEOMES dans la partie « Infos pratiques »)

Ensuite M. Chaudun, conseiller général de notre canton, intervient pour évoquer ses interventions au Conseil Général et surtout la réalisation de la nouvelle sortie de l'autoroute à Connerré et ses conséquences pour le développement économique de notre canton.

Cette rencontre s'est terminée par la traditionnelle galette et le verre de l'amitié.



# ASSOCIATIONS

## ■ ASCA-GYM

Voici le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ASCA GYM

Dès la création de l'Association de Gym en septembre 1984, Marie-Claude LETESSIER s'est beaucoup investie tout d'abord en tant que Trésorière puis comme Présidente. Depuis quelques années, elle avait signalé son désir de passer la main. Elle est aujourd'hui heureuse que Catherine KERAMPRAN ait accepté de prendre le relais. Charlène QUAILLET a pris la succession de Christine JOUBERT au poste de Secrétaire. Marie-Claude remercie tous les bénévoles qui ont oeuvré à ses côtés pendant ses nombreuses années, en particulier Christine JOUBERT pour sa dizaine d'années de bénévolat à ses côtés. Isabelle CHAPELAIN a accepté le poste de Trésorière. Mme LETESSIER est ravie et convaincue que la motivation de cette nouvelle équipe permettra une longue vie à l'ASCA Gym. Afin de les épauler dans leurs fonctions, elle reste une année dans le bureau. Christine, Monique en font de même.

### Nouveau Bureau :

Présidente : Catherine KERAMPRAN

Vice-Présidente : Marie-Claude LETESSIER

Secrétaire : Charlène QUAILLET

Secrétaire Adjointe : Christine JOUBERT

Trésorière : Isabelle Chapelain

Trésorière Adjointe : Monique AUBIER

Membres : Chantal Bacle, Brigitte Boulay, Liliane Chapelain, Madeleine Gazon, Claudine Legeay



Nous essayons d'évoluer, d'avancer, de coller aux pratiques sportives actuelles, pour mieux accueillir nos adhérents et développer notre discipline qui s'adresse à tous et notamment aux petits budgets. Nous avons créé 2 nouveaux cours cette année : 1 deuxième cours le lundi à 18h et un cours pour les enfants de 3 à 5 ans.

### NOS COURS POUR ADULTES HOMMES ET FEMMES :

GYM PLURIELLE, d'entretien, abdos, fessiers, renforcement musculaire, cardio..... :

Le LUNDI de 18 à 19 h et un 2ième cours identique de 19h15 à 20h15

GYM Dynamique base STEPS : Le lundi de 20h30 à 21h30

ACTI'GYM SENIORS pour les retraités ou pré-retraités : cours accessible à tous même à ceux ou celles qui n'ont jamais fait de sport. Le Jeudi de 9h45 à 10h45

GYM 3 POMMES pour les enfants de 3 à 5 ans : Le mardi de 17h30 à 18h15

Mettre l'autre photo ici

Il reste des places dans certains de nos cours, n'hésitez pas à nous contacter :

Cathy au 06 59 00 12 54, Charlène au 06 36 57 76 11 ou Marie-Claude au 06 11 46 52 79

### PROJETS 2014 :

26 Janvier : Rando Galette et Jeux de société

1er mai : Rallye

Projet de fêter les 30 ans de l'Association en fin d'année...

## ■ AMICALE DU SIVOS

### Un peu d'histoire....

L'Amicale du SIVOS est née en 1984 à Nuillé-le-Jalais puis s'est étendue à Soullitré en 1995 et à Ardenay-sur-Mérize en 1999. Depuis donc 29 ans, les bénévoles se succèdent pour apporter leur soutien aux enseignants du SIVOS.

### L'objectif de l'Amicale

L'Amicale est une association de parents d'élèves ou de résidents des 3 communes du SIVOS qui a pour objectifs d'organiser des manifestations dans nos villages autour des enfants mais également de récolter des fonds au profit des écoles du SIVOS pour aider à financer les sorties de fin d'année des enfants.

Grâce aux efforts de chacun, l'Amicale a pu acheter aux 175 enfants du SIVOS un livre à la fête des Prix mais également reverser 1750 € aux écoles pour participer aux sorties de fin d'année scolaire.

En Juin 2013, les enfants de Nuillé-le-Jalais sont partis à Terra-Botanica à Angers, ceux d'Ardenay-sur-Mérize au zoo de La Flèche et ceux de Soullitré une journée chez les Indiens à Brûlon.

### Animations en 2014 :

En Février : Carnaval.

En mars : Repas dansant.

En Avril : Jeux de société

### Le nouveau bureau de l'Amicale

Président : Franck DUPUY ; Trésorière : Priscillia GACHET

Vice-présidente: Sandrine DREUX ;

Secrétaire : Pierre-Olivier BLONDONT

Renseignements : Franck DUPUY (06 76 14 68 12) ; Sandrine DREUX (02 43 89 06 01)

Un grand merci aux enfants...aux parents...aux 3 communes... aux enseignants... et aux bénévoles de l'Amicale.

# ASSOCIATIONS

## ■ AMICALE DE LA PÉTANQUE ARDENAISE

**Président : FROGER Daniel tel 02 43 89 85 90**

A la date d'impression du bulletin, les dates des concours de boules à Ardenay ne sont pas connues.

## ■ ANCIENS COMBATTANTS

**Président : Jules FROGER tel 02 43 89 87 90**

**Secrétaire-Trésorier : André PIGNE**

L'origine de l'Association des Anciens Combattants d'Ardenay sur Méryze, dont le président actuel est Jules Froger, remonte aux deux guerres mondiales. Son importance n'a cessé de se maintenir depuis avec la participation de nos aînés aux différents conflits de la 2ème partie du XXème siècle.

Mais ce n'est pas seulement une association regroupant des anciens combattants ou des sympathisants, c'est aussi une richesse, un patrimoine immatériel, car à travers ces femmes et ces hommes s'est écrit et s'écrit toujours l'histoire de notre village. Venir à leur écoute et voyager dans le temps ne peut qu'enrichir chacun d'entre nous de ces moments qui ont marqué notre pays et notre commune. Ces témoins,

accessibles, se retrouvent à chaque fête commémorative et permettent à la tradition mais aussi aux souvenirs de ne pas tomber dans l'oubli. Cette année, anniversaire du début de la première mondiale, sera pour tous l'occasion de se retrouver autour d'un thème fédérateur comme la cohésion afin d'avancer ensemble dans un présent et un avenir souvent incertains.

Ces acteurs, discrets, et ceux qui en assurent la relève par leur engagement, remercient tous les habitants et notamment les familles souvent présentes, de participer à ces cérémonies et marquer par là-même notre appartenance et notre attachement de cœur à la vie de notre beau village.



*M. Froger, président, lors du dépôt d'une gerbe au Monument aux morts le 11 novembre*

## ■ LE TEAM SOLAK SPORT

Une saison de plus au compteur pour le team ; 2013 aura été marquée par la mixité des activités entre le rallye moderne, le rallye historique, et la participation à l'assistance pour d'autres pilotes.

Les résultats ont été au rendez-vous, en particulier au rallye du Mans avec une belle deuxième place, l'apprentissage de la Saxo avec la version challenge qui se poursuit et les places



au classement scratch qui s'améliorent. D'ailleurs elles devraient encore progresser avec le montage (enfin) d'un ensemble moteur boîte de vitesse issu des versions kit car usine. Par ailleurs Katia aura eu le plaisir de faire le rallye historique de la vallée du Cher avec une 205 GTI et pour une première, le résultat fut parfait.

2014 sera une saison identique en nombres d'épreuve (5 à 7) étant donné que les coûts de ce sport ne cessent d'augmenter et les sponsors sont de plus en plus pauvres, mais fidèles cependant.

**L'association reste ouverte à tous nouveaux adhérents passionnés de compétition en sport mécanique**

**Contact : Laurent.le-potier@wanadoo.fr ou 06 73 79 50 09**

## ■ T2R COMPÉTITION



Voici quelques nouvelles du t2r Compétition toujours implanté dans notre commune.

Le Team évolue et s'attaque au VHC (véhicule historique de compétition). Il dispose de deux autos classées « Historique », une barquette et une RACER 500 du début des années 50.

Inscrit à nouveau dans le championnat Twin'cup1600cc, la saison 2013 s'est terminée de fort belle manière avec 2 podiums dont un au Mans lors des Inter Ecuries.

Le Team a également la charge et le développement de la Formule A dans laquelle vous pouvez vous retrouver au volant en roulage privé ou sous l'organisation de votre comité d'entreprise.

Tony compte sur vous lors de la journée organisée par l'Association Rêves (Sarthe) qui se tiendra le 18 mai à Montfort le Gesnois.

Cette association a pour but de récolter des dons afin de réaliser des rêves d'enfants malades. Tony à l'honneur d'en être le Parrain 2014.

Vous pourrez également le rencontrer lors du Salon auto/moto BEIM qui se tiendra au Mans les 5 et 6 avril prochains. Plus d'informations sur le site du Team.

<http://t2rcompedition-e.monsite.com/>

<http://teamkartramirezcompedition.e-monsite.com/>

## ■ Mairie

Tél. : 02 43 89 87 25 – Fax : 02 43 89 61 43

Ouverture du secrétariat :

Lundi et Jeudi : 14 h – 18 h 30

Mercredi: 9h – 12h30

Rencontre avec le Maire et les Adjoints :  
sur Rendez-vous

## ■ Communauté de communes

Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02 43 54 80 40.

Fax : 02 43 54 80 49



Site Internet de la Communauté de Communes

La commission Communication de la Communauté de Communes a mis en place un site Internet :

[www.cc-brieresgesnois.fr](http://www.cc-brieresgesnois.fr)

Pour chaque commune de la Communauté de Communes figure des informations sur l'histoire, le patrimoine, la vie associative.

Cybercentre de la Communauté de Communes à Savigné l'Évêque et Cyberbase à Connerré

Ce sont deux espaces publics numériques pour permettre l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (Informatique et Internet)

Des ordinateurs Multimédia (avec Webcam, imprimantes, graveur), des logiciels sont à votre disposition (animations).

Cotisation : 5 €/an.

A Savigné l'Évêque : tel 02 43 27 86 87

A Connerré tel :02 43 76 00 14

Piscine Sittellia :

tel 02 43 54 01 70

## ■ Médecin et pharmacien de garde

Médecin : Tel 15 ou n° de votre médecin traitant (le répondeur vous indiquera le médecin de garde).

Pharmacien : Tel au 08 25 12 03 04 qui, à partir de votre code postal, vous indiquera les 3 pharmacies de garde les plus proches de votre domicile

## ■ Passage du boulanger

Rappel : Passage du boulanger à 9 h devant la Maison Pour Tous les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

## ■ Vous venez d'arriver à Ardenay...

N'oubliez pas de :

– Signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie et y demander les sacs jaunes pour la collecte sélective des emballages ménagers (informez-vous également sur le bac mis à votre disposition pour le ramassage des déchets ménagers).

– Inscrire vos enfants à l'école: pour cela, contacter le secrétariat de mairie ; se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

– Procéder aux changements d'adresse sur vos papiers officiels:

– Carte nationale d'identité

– Carte grise de votre véhicule

– Informer les administrations et organismes sociaux de votre nouvelle adresse (impôts, CAF, CPAM, etc.)

Si vous quittez la commune, n'oubliez pas de signaler votre départ au secrétariat de Mairie et de laisser le bac pour le ramassage des déchets ménagers.

## ■ Recensement militaire

Fille ou garçon, vous venez d'avoir 16 ans ou vous aurez 16 ans dans l'année en cours, n'oubliez pas de vous faire recenser auprès de la Mairie, muni de votre livret de famille et de votre carte d'identité.

Il vous sera remis une attestation de recensement qui vous sera nécessaire pour vous présenter à certains concours ou examens (baccalauréat, concours de la fonction publique, permis de conduire auto ou moto, conduite accompagnée..)

De plus, tout retard dans le recensement entraîne un retard de convocation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), journée au cours de laquelle un certificat de participation vous sera remis.

## ■ SARTH 72 (Service d'Aides Rurales par des Travailleurs Handicapés)

Pour des repas à domicile ou des travaux extérieurs (taille de haies, tonte, peinture etc. ), vous pouvez vous adresser à l'association

SARTH 72

10 rue Victor Croyeau

72250 PARIGNE L'EVEQUE

Tel 02. 43.75.28.47

Si vous bénéficiez de l'aide ménagère départementale ou de l'A.P.A., le département apporte une aide.

## ■ Tarif de la location de la salle polyvalente

### GRANDE SALLE

	Animation publiques avec entrées <b>gratuites</b> (exposition,bals, conférence,débats...)	Animation publiques avec entrées <b>payantes</b> (exposition,bals, conférence,débats...)	Vin d'honneur, galettes...	Repas 1 journée	Repas Week-end
Particulier habitant Ardenay	Gratuit	200 €	75 €	150 €	225 €
Association Ardenay	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Hors commune	150 €	500 €	150 €	300 €	450 €

En supplément chauffage 20 € si utilisé      le couvert complet à réserver 1€      Chèque de caution 1 000€

## ■ Familles rurales : Service à la personne à domicile

Besoin d'aide : Familles Rurales s'occupe de tout

- ☞ Ménage
- ☞ Repassage
- ☞ Garde d'enfants
- ☞ Courses
- ☞ Aide au maintien à domicile : Préparation des repas, aide à la toilette
- ☞ Travaux de jardinage et de bricolage

Personnel compétent

Evaluation individualisée des besoins

Devis gratuit

Formalités administratives simplifiées

Services agréés par l'Etat

Aides financières possibles des caisses de retraite, du Conseil général (APA), des mutuelles...

Possibilité de paiement par CESU

Déplacement à domicile (sur rendez-vous)

Contact : Ghislaine POUILLET

Adresse : Relais Familles – 8 rue des Tisserands LE BREIL SUR MERIZE

Permanences : LE BREIL S/MERIZE le lundi et vendredi de 9 h 30 à 12 h

CONNERRE – Mairie Annexe – le jeudi de 9 h à 12 h

Tel 02 43 39 34 36

Courriel : [besoindaide.sap@orange.fr](mailto:besoindaide.sap@orange.fr)





## Le Centre Social du canton de Montfort le Gesnois

L'association du centre social fondée en 1981 est depuis 2011 présidée par Madame Christine Marchand. Cette année encore le Centre Social va tout mettre en œuvre pour améliorer et développer son action pour les habitants du Canton de Montfort-le-Gesnois et de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois.

### Quels sont les grands principes d'intervention du centre social ?

Le Centre Social cantonal a une vocation sociale globale. Vocation globale à entendre, non pas dans le sens de la « réparation » et de « l'assistance », mais dans celui de « vivre ensemble ».

En effet le centre social se veut un lieu de proximité ouvert à tous, sans discrimination, proposant un accueil convivial. Il met en œuvre des projets et actions participatifs :

- ▶ Actions solidaires concernant toutes les générations
- ▶ Actions de développement culturel, éducatif...
- ▶ Actions de soutien auprès des personnes en difficulté, de lutte contre l'exclusion
- ▶ Action d'animation et de lien social

### Quelles sont les actions menées par le centre social ?

Le Centre Social du canton intervient sur le territoire communautaire

#### Le Centre Social c'est :

- ◆ Un suivi social lié au logement, une gestion de logements diffus et logements intermédiaires
- ◆ Un accueil petite enfance : gestion du Multi Accueil de Montfort, de Connerré et de Lombron
- ◆ Une action en faveur de l'emploi : accueil des demandeurs d'emploi, mission locale, cyber base emploi
- ◆ Un chantier d'insertion pour les allocataires RSA socle
- ◆ Une action développement lien social : loisirs familiaux, départs en vacances, échanges de savoirs, actions de solidarité
- ◆ Un point information jeunesse
- ◆ Un centre local d'information et de coordination au service des personnes âgées et/ou handicapées
- ◆ Une Epicerie Solidaire
- ◆ Un lieu d'animation pour tous

#### ASSOCIATION CENTRE SOCIAL CANTONAL

Place Jacques Moreau 72450 MONTFORT-LE-GESNOIS - Tél : 02-43-76-70-25 - Fax : 02-43-76-62-69  
CANTON DE MONTFORT LE GESNOIS (72)

### SERVICES & PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL Place Jacques Moreau - MONTFORT LE GESNOIS

#### MAISON DE L'EMPLOI

Mme Valla sur rendez-vous au  
02.43.93.66.42 - Lundi 9h - 12h

#### CLIC

(pour personnes âgées ou handicapées)

Mme Pissot

Lundi - Mardi - Jeudi

9h - 12h / 14h - 17h

Mercredi - Vendredi

9h - 12h

#### MISSION LOCALE

(moins de 26 ans)

Mme Le Gall - Mme Girardin

Du lundi au vendredi sur rendez-vous

#### P.M.I. PESEE

Mme Montarou

Jeudi de 14h30 à 16h30

#### MULTI ACCUEIL

(Montfort) « Le Mille Pattes »

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Réservations au 02.43.89.87.96

#### ASSISTANTE SOCIALE

Mme Marquentin

(communes de Montfort et Lombron)

Jeudi 9h - 12h

#### HALTE GARDERIE

(Connerré)

« La Maison des Lutins »

Du Lundi au vendredi

de 7h30 à 18h30

Réservations au 02.43.82.53.37

#### HABITER MIEUX

Amélioration du logement

Economie d'Energie

4ème Mardi de 11h à 12h

#### MULTI ACCUEIL

(Lombron) « Les Queniaux »

Du Lundi au vendredi

de 7h30 à 18h30

Réservations au 02.43.89.47.44

#### M.S.A.

Mme Montécot

Sur rendez-vous

#### CYBER BASE EMPLOI

Présence des animateurs des cyber base de la Communauté de Communes

le jeudi et vendredi de 9h à 12h

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi

9h - 12h / 14h - 17h

Vendredi de 9h - 12h

#### RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES PARENTS ENFANTS

(RAMPE)

Permanences et Accueil sur rendez-

vous mardi-mercredi-jeudi

de 13h45 à 17h00

#### ÉPICERIE SOCIALE et SOLIDAIRE

Mardi 9h00-12h00

Jeudi 14h00-18h00

Samedi 9h00-12h00

#### R.S.A.

Melle Choplin

Sur rendez-vous au 02.43.89.50.29

#### FAMILLES RURALES

Mme Cissé

Vendredi de 10h - 12h

#### CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mr Boulay

1<sup>er</sup> Mardi et 3<sup>ème</sup> Jeudi de 9h à 12h

rendez-vous au 02.43.76.70.25

#### CIDFF

(permanence juridique)

Mme Causy

2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi

de 9h30 à 12h30 sur rendez-vous au

02.43.76.70.25

#### LIEUX D'ECOUTE

Les Intervals de l'écoute

Mardi 9h - 12h

Samedi 9h - 12h

(1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois)

A l'Epicerie Sociale & Solidaire

#### SHIATSU

Mme Landry sur rendez-vous

au 06.82.90.77.20

#### PSYCHOLOGUE

Mme Candice TEP sur rendez-vous

au 06.66.59.30.28

#### HYPNOSE ERICKSONIENNE

Mr Léger sur rendez-vous

au 06.25.66.37.71

#### ALCOOL ECOUTE

2<sup>ème</sup> mardi du mois

20h30 Salle rue Thoury

#### WEIGHT WATCHERS

Mardi de 17h30 à 20h30

Salle rue Thoury

## ■ **Ordures ménagères et tri sélectif (SMIRGEOMES)**

Tel 02 43 35 86 05 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Informations : voir site du SMIRGEOMES

### Mise en place de la redevance incitative sur le territoire de notre Communauté de Communes en 2014

Chaque foyer est équipé d'un bac vert ordures ménagères résiduelles (OMR) muni d'une puce électronique destinée à enregistrer systématiquement le nombre de vidages du bac par le camion de collecte et les dates auxquels ils ont lieu. Ce système d'informatique embarquée sur les bennes permet d'établir une facturation individualisée en fonction de l'utilisation réelle de ce service.



Chaque foyer de la commune a reçu en 2013 la visite d'un agent du SMIRGEOMES pour détailler cette facturation.

#### Pourquoi cette redevance incitative ?

##### ➤ **Raisons d'équité :**

- Facturer chaque foyer proportionnellement à sa production de déchets
- Récompenser les efforts de tri et la « non production » de déchets

##### ➤ **Raisons environnementales :**

- Diminuer la quantité de déchets qui partent en enfouissement
- Augmenter le recyclage
- Réduire la production de déchets à la source

##### ➤ **Raisons financières :**

- Maîtriser la hausse des coûts
- Améliorer la transparence sur les coûts
- Optimiser les coûts

#### L'incitation porte

- sur la réduction des déchets à traiter par la collectivité (avoir une éco-consommation, pratiquer le compostage individuel, être attentif au réemploi possible),
- l'augmentation du tri des déchets recyclables et/ou fermentescibles (déchets organiques, déchets verts)

- sur une utilisation rationnelle du service : ne sortir son bac que lorsqu'il est plein, emmener en déchèterie les déchets encombrants, électriques ou toxiques.

Toutes ces pratiques sont des sources de maîtrise des coûts et des quantités.

Ainsi, avec la mise en place de la Redevance Incitative, chaque usager (ménages, professionnels, administrations, collectivités) est responsabilisé et sensibilisé à la quantité des déchets qu'il produit et au coût réel de la gestion du service.

Cela se traduit par une grille tarifaire comportant :

- **une part fixe** qui couvre les dépenses non liées aux quantités d'OM produites (déchèteries pour les particuliers, sacs jaunes, conteneurs des points d'apport volontaire, personnel,...). Cette part peut être comparée à un abonnement au service (électricité, eau, gaz...).
- **une part variable**, modulée en fonction de la taille du bac vert mis à votre disposition (donc liée aux quantités collectées), qui comporte un plancher correspondant à un usage minimum du service exprimé en nombre de présentations facturées, fixé au niveau du territoire du SMIRGEOMES à 16 levées annuelles. Elle fait aussi apparaître le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui touche toutes les ordures qui, ne pouvant pas être recyclées, doivent être enfouies.

La grille tarifaire propre à notre communauté de communes est établie sur le principe, adopté depuis de nombreuses années par l'assemblée communautaire, de la facturation aux usagers de la totalité du coût de la gestion des déchets.

### **Voir la grille tarifaire page 21**

Rappel : Une feuille expliquant les raisons de la mise en place de la redevance incitative et les réponses aux questions que vous pouvez vous poser sur celle-ci a été distribuée début janvier.

#### Comment sera facturée la Redevance Incitative en 2014 ?

A l'instar de 2013, vous recevrez en avril/mai une redevance établie sur la base du minimum de 16 levées, par exemple 179,10 € si vous avez un bac de 140 litres.

Si le nombre de levées constaté au 31 décembre 2014 est supérieur à 16, vous recevrez en 2015 une facturation complémentaire (avec la RI 2015) correspondant à ce surplus de levées.

Par exemple, toujours avec le même bac de 140 l, si vous avez présenté ce dernier 21 fois, vous devrez 18€ de plus, soit 197,10€-179,10€, correspondant aux 5 levées supplémentaires à 3,60€ (cf. grille).

## J'ai une question concernant ma facture, à qui dois-je m'adresser ?

Pour toute question ou complément d'information sur votre facture, contacter les services de la communauté de communes, service RI au 02 43 54 80 40 (le mardi et le jeudi) ou [contact@cc-brieresgesnois.fr](mailto:contact@cc-brieresgesnois.fr).

## J'emménage ou je déménage, que dois-je faire ?

Pour tout emménagement, déménagement, changement de locataire, de propriétaire, il est indispensable de prévenir le SMIRGEOMES au 0810 00 14 93 (tarif local) afin d'ouvrir, modifier, ou clôturer votre compte sans oublier de signaler ces changements au secrétariat de votre mairie. Le montant de votre facture en dépend.

SMIRGEOMES

11, rue Henri Maubert - 72120 Saint Calais

Tèl :02 43 35 86 05 - 02 43 35 81 35

[accueil@smirgeomes.fr](mailto:accueil@smirgeomes.fr)

[www.smirgeomes.fr](http://www.smirgeomes.fr)

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 14h-17h

## Mon bac est abîmé, que dois-je faire ?

Si votre bac est abîmé, vous devez le signaler au 0810 00 14 93 (tarif local) afin que la ou les pièces endommagées soient remplacées.

## Puis-je changer la taille de mon bac ?

Si la taille de votre bac ne vous convient pas, il est possible de le remplacer par un volume plus adapté (pour un volume immédiatement inférieur ou supérieur) en contactant le SMIRGEOMES au 0810 00 14 93 (tarif local).

Vous avez la possibilité de changer le volume de votre bac 1 fois gratuitement, au-delà, le changement vous sera facturé. Toutefois il convient de bien mesurer ses besoins et les impacts de ce changement avant de le solliciter.

Notez que les bacs de 60 litres ne sont plus disponibles (ils sont appelés à disparaître) et que le délai pour l'intervention à domicile est de 2 à 3 semaines.

## Mon bac reste à demeure au point de ramassage, comment indiquer aux éboueurs si il faut le collecter ou non ?

Si votre bac reste au point de ramassage, il est considéré comme devant être levé. Les équipes de rippeurs (ou éboueurs) collectent les bacs situés sur le bord de la route de manière systématique.

Il n'y a pas de système institutionnalisé permettant d'indiquer aux rippeurs que le bac ne doit pas être collecté. Il vous appartient de ne pas le laisser au point de ramassage pour éviter toute ambiguïté.

Si vous ne souhaitez pas que votre bac soit collecté, vous avez trois possibilités :

Soit vous le conservez chez vous, soit vous l'attachez à un support, soit vous le placez en retrait de la route (contactez le SMIRGEOMES pour plus d'informations au 0810 00 14 93 ; prix d'un appel local).

## Puis-je emporter mes ordures ménagères à la déchèterie ?

Non. Les déchèteries sont réservées au dépôt des encombrants, des déchets verts, des piles, des pneus, des produits toxiques, du bois, des gravats inertes... (liste complète sur le site du SMIRGEOMES, <http://www.smirgeomes.fr/fr/tri-decheterie>). Les ordures ménagères sont interdites dans les déchèteries du SMIRGEOMES.

## Si mon bac est trop plein, est-il collecté ?

Non.

Ne sont pas collectés : les sacs poubelles qui débordent du bac, les sacs au-dessus ou à côté du bac, les déchets bloqués au fond du bac (tassement excessif), les bacs non équipés d'un système d'identification mis en place par le SMIRGEOMES. Notez que ;

- Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits. Cf. Article R635-8 du Code Pénal, qui prévoit une amende de 1500 €.
- Il est interdit de brûler les ordures ménagères à l'air libre ». Cette interdiction est formulée à l'article 84 du règlement sanitaire départemental. La contravention à cette interdiction est passible d'une amende de 450 €.

## Comment faire pour diminuer mes ordures ménagères et donc réduire le nombre de levées ?

Vous trouverez sur le site du SMIRGEOMES mais aussi de l'ADEME des indications de comportements, des trucs et astuces qui vous permettront de maîtriser votre production de déchet.

<http://www.smirgeomes.fr> ou <http://www2.ademe.fr>

## ■ Les sacs jaunes : usages et abus



Il semble important de rappeler que les sacs jaunes de collecte sélective sont exclusivement destinés à recevoir des emballages en vue de leur recyclage. S'ils sont remis gratuitement dans les mairies, ils ont un coût conséquent pour la collectivité, donc pour chacun de nous lors du paiement de la redevance ou de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En 2013, près de 85 700 rouleaux ont été distribués sur le territoire du SMIRGEOMES pour un montant avoisinant les 133 000 euros.

Il n'est pas acceptable de retrouver ces sacs détournés de leur fonction et servir de protège-plants dans les jardins, de couvre-chaises par temps de pluie, de bâches à peinture, à gravats, à transporter les végétaux jusqu'à la déchèterie...

Le coût de ces mauvaises pratiques est supporté par tous les usagers, faut-il le rappeler ? Si chacun des 88 667 usagers du SMIRGEOMES venait à utiliser un sac jaune à mauvais escient ne serait-ce qu'une fois en un an, la facture augmenterait de 9 155 euros.

Avec du bon sens l'usage et le coût des sacs jaunes peuvent être optimisés :

- Présenter seulement des sacs bien remplis à la collecte
- Penser à écraser les emballages mais sans les imbriquer pour ne pas gêner leur valorisation
- Lors d'un déménagement en dehors du territoire du SMIRGEOMES, laisser à disposition des futurs occupants les sacs ou rouleaux non utilisés

sont inquiets, il y va de leur santé. Le retri des sacs jaunes est fait à la main. Chaque accident implique un suivi médical de plusieurs mois avec des traitements lourds.

Fin octobre la collecte de sacs jaunes a fait l'objet d'une caractérisation (ouverture des sacs avec inventaire du contenu), du matériel piquant relatif à des soins a été découvert. Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie qui a constaté la mise en danger d'autrui.

Il est formellement **interdit d'utiliser d'autres récipients** que les conteneurs distribués en pharmacie sous peine d'encourir une amende ou de l'emprisonnement, notamment en cas d'accident des agents de tri (valoristes). En aucun cas les sacs jaunes ne doivent servir à la collecte des DASRI. Autrement, votre responsabilité pourra être engagée



Toutes ces attentions permettent de prévenir le gaspillage des sacs jaunes et d'en faire un usage responsable.

## Rappel : Tri des déchets de soins

Les employés du centre de tri du Ganotin à Ecorpain sont chargés du tri des sacs jaunes.



La présence de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) est inacceptable pour le SMIRGEOMES. Les valoristes



Le matériel piquant, coupant ou perforant doit être collecté **EXCLUSIVEMENT** dans des containers adaptés. Les collecteurs agréés doivent porter la marque NF et le pictogramme déchet médical.

## Où trouver les conteneurs DASRI ?



Les patients en auto-traitement doivent demander à leur pharmacien un conteneur vide pour leurs déchets de soins DASRI et lui ramener rempli. Ils recevront alors une autre boîte en échange. Ce service est totalement gratuit pour le patient.

## Horaires des déchetteries du SMIRGEOMES

Attention : Les cartes d'accès à puce sont obligatoires. Tout dépôt sans carte sera refusé.

Les habitants n'ayant pas de carte doivent faire parvenir au SMIRGEOMES un justificatif de domicile (dernière redevance ou taxe ordures ménagères ou une facture EDF pour les nouveaux arrivants).

THORIGNÉ SUR DUÉ - « Les Orées » - Tél : 02.43.82.88.47	Été (1er Avril/30 sept.)	Hiver (1er Oct./31 Mars)
Lundi	14h - 19h	14h - 17h30
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h - 12h / 14h - 19h	9h - 12h / 14h - 17h30
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h - 12h / 14h - 17h30	9h - 12h / 14h - 17h30
Samedi	9h - 12h / 14h - 17h30	9h - 12h / 14h - 17h30
ST MARS LA BRIÈRE « L'OUSERIE » - Tél : 02.43.82.96.41	Été (1er Avril/30 sept.)	Hiver (1er Oct./31 Mars)
Lundi	14h - 18h30	14h - 17h30
Mardi	9h - 12h	9h - 12h
Mercredi	14h - 18h30	14h - 17h30
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	14h - 18h30	14h - 17h30
Samedi	9h - 12h / 14h - 17h30	9h - 12h / 14h - 17h30

# INFOS PRATIQUES

## Grille Tarifaire de la Redevance incitative 2014

TYPE	bac 60 L	bac 80 L	bac 140 L	bac 240 L	bac 340 L	bac 660 L	bac 770 L
ABONNEMENT	110,60 €	110,60 €	110,60 €	110,60 €	110,60 €	110,60 €	110,60 €
PART FIXE							
TGAP	4,70 €	6,30 €	10,90 €	19,00 €	26,50 €	51,80 €	60,40 €
Forfait 16 levées	20,80 €	38,40 €	57,60 €	92,80 €	126,40 €	235,20 €	272,00 €
PART VARIABLE							
/ levée supplémentaire	1,30 €	2,40 €	3,60 €	5,80 €	7,90 €	14,70 €	17,00 €
RI minimum (16 levées)	136,10 €	155,30 €	179,10 €	222,40 €	263,50 €	397,60 €	443,00 €
RI pour 17 levées	137,40 €	157,70 €	182,70 €	228,20 €	271,40 €	412,30 €	460,00 €
RI pour 18 levées	138,70 €	160,10 €	186,30 €	234,00 €	279,30 €	427,00 €	477,00 €
RI pour 19 levées	140,00 €	162,50 €	189,90 €	239,80 €	287,20 €	441,70 €	494,00 €
RI pour 20 levées	141,30 €	164,90 €	193,50 €	245,60 €	295,10 €	456,40 €	511,00 €
RI pour 21 levées	142,60 €	167,30 €	197,10 €	251,40 €	303,00 €	471,10 €	528,00 €
RI pour 22 levées	143,90 €	169,70 €	200,70 €	257,20 €	310,90 €	485,80 €	545,00 €
RI pour 23 levées	145,20 €	172,10 €	204,30 €	263,00 €	318,80 €	500,50 €	562,00 €
RI pour 24 levées	146,50 €	174,50 €	207,90 €	268,80 €	326,70 €	515,20 €	579,00 €
RI pour 25 levées	147,80 €	176,90 €	211,50 €	274,60 €	334,60 €	529,90 €	596,00 €
RI pour 26 levées	149,10 €	179,30 €	215,10 €	280,40 €	342,50 €	544,60 €	613,00 €
RI pour 27 levées	150,40 €	181,70 €	218,70 €	286,20 €	350,40 €	559,30 €	630,00 €
RI pour 28 levées	151,70 €	184,10 €	222,30 €	292,00 €	358,30 €	574,00 €	647,00 €
RI pour 29 levées	153,00 €	186,50 €	225,90 €	297,80 €	366,20 €	588,70 €	664,00 €
RI pour 30 levées	154,30 €	188,90 €	229,50 €	303,60 €	374,10 €	603,40 €	681,00 €
RI pour 31 levées	155,60 €	191,30 €	233,10 €	309,40 €	382,00 €	618,10 €	698,00 €
RI pour 32 levées	156,90 €	193,70 €	236,70 €	315,20 €	389,90 €	632,80 €	715,00 €
RI pour 33 levées	158,20 €	196,10 €	240,30 €	321,00 €	397,80 €	647,50 €	732,00 €
RI pour 34 levées	159,50 €	198,50 €	243,90 €	326,80 €	405,70 €	662,20 €	749,00 €
RI pour 35 levées	160,80 €	200,90 €	247,50 €	332,60 €	413,60 €	676,90 €	766,00 €
RI pour 36 levées	162,10 €	203,30 €	251,10 €	338,40 €	421,50 €	691,60 €	783,00 €
RI pour 37 levées	163,40 €	205,70 €	254,70 €	344,20 €	429,40 €	706,30 €	800,00 €
RI pour 38 levées	164,70 €	208,10 €	258,30 €	350,00 €	437,30 €	721,00 €	817,00 €
RI pour 39 levées	166,00 €	210,50 €	261,90 €	355,80 €	445,20 €	735,70 €	834,00 €
RI pour 40 levées	167,30 €	212,90 €	265,50 €	361,60 €	453,10 €	750,40 €	851,00 €
RI pour 41 levées	168,60 €	215,30 €	269,10 €	367,40 €	461,00 €	765,10 €	868,00 €
RI pour 42 levées	169,90 €	217,70 €	272,70 €	373,20 €	468,90 €	779,80 €	885,00 €
RI pour 43 levées	171,20 €	220,10 €	276,30 €	379,00 €	476,80 €	794,50 €	902,00 €
RI pour 44 levées	172,50 €	222,50 €	279,90 €	384,80 €	484,70 €	809,20 €	919,00 €
RI pour 45 levées	173,80 €	224,90 €	283,50 €	390,60 €	492,60 €	823,90 €	936,00 €
RI pour 46 levées	175,10 €	227,30 €	287,10 €	396,40 €	500,50 €	838,60 €	953,00 €
RI pour 47 levées	176,40 €	229,70 €	290,70 €	402,20 €	508,40 €	853,30 €	970,00 €
RI pour 48 levées	177,70 €	232,10 €	294,30 €	408,00 €	516,30 €	868,00 €	987,00 €
RI pour 49 levées	179,00 €	234,50 €	297,90 €	413,80 €	524,20 €	882,70 €	1 004,00 €
RI pour 50 levées	180,30 €	236,90 €	301,50 €	419,60 €	532,10 €	897,40 €	1 021,00 €
RI pour 51 levées	181,60 €	239,30 €	305,10 €	425,40 €	540,00 €	912,10 €	1 038,00 €
RI pour 52 levées	182,90 €	241,70 €	308,70 €	431,20 €	547,90 €	926,80 €	1 055,00 €

## SOS RECUP

**SMIRGEOMES**  
www.smirgeomes.fr

**Partenariat**  
*Donnez une seconde vie à vos objets*

L'association SOS Récup, entreprise d'insertion, remercie sincèrement les personnes qui par leurs dons contribuent à l'insertion de personnes en difficulté. Ce geste participe également à la protection de l'environnement. Du point de vue environnemental, les volumes récupérés par SOS Récup sont des volumes qui ne sont pas à enfouir.

**Les objets que vous pouvez donner :**

- ✓ Mobilier
- ✓ Jouets – puériculture
- ✓ Vaisselle – bibelots
- ✓ Vêtements
- ✓ Livres
- ✓ Outillage – jardinier
- ✓ Vélos
- ✓ Articles de sport – loisirs
- ✓ HiFi – électroménagers ...

Et tout ce qui peut encore servir à quelqu'un... !

Pensez à bien emballer vos dons, vêtements dans des sacs ou des cartons fermés, vaisselle emballée...

**2014**



**Déchèterie de La Ferté-Bernard (La champfordière)**

**Le deuxième mercredi de chaque mois**

**Horaires hiver :** 14h-16h30  
**Horaires été :** 14h-17h00

**Pas de ramassage pendant la période estivale**

Pour des volumes importants, vous pouvez contacter :

- SOS Récup au 02 43 33 31 03  
Courriel : [sos.recup@orange.fr](mailto:sos.recup@orange.fr)
- Emmaüs Sarthe au 02 43 25 30 16  
(faites-vous guider par la boîte vocale. Pour des ramassages à domicile et accéder au standard : composez le 1).  
Courriel : [emmaus72@wanadoo.fr](mailto:emmaus72@wanadoo.fr)

# INFOS DIVERSES

## Ligne n° 15 : BESSE-SUR-BRAYE / LE MANS du 26 AOUT 2013 AU 5 JUILLET 2014

	1523	1557	1557	1551	1505	1507	1509	1511
JOURS DE FONCTIONNEMENT PERIODE SCOLAIRE	S	L	MMeJV	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	S	L M Me J V
JOURS DE FONCTIONNEMENT VACANCES SCOLAIRES	L M Me J V				L M Me J V S		S	L M Me J V
		circule jusqu'au 20 juin 2014						
ARDENAY S/MERIZE Les Malgrasses	6.56			6.53	8.01	9.19	13.50	14.14
ARDENAY S/MERIZE RD 52 La Pelouse	6.58			6.55	8.03	9.21	13.52	14.16
ARDENAY S/MERIZE Rue des Freteaux	7.00	7.00	7.00	(a)	8.05	9.23	13.54	14.18
↓								
LE MANS Setram Gares	7.43	7.44	7.44	7.41	8.48			
LE MANS Washington Eglise	7.49	7.50	7.50	7.47	8.54			
LE MANS Gare routière					9.02	10.07	14.31	14.56

(a) l'arrêt des Freteaux est desservi par le S 1551 à partir du 20 juin 2014



N° Vert 0 805 800 160  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Ligne n° 15 : LE MANS / BESSE SUR BRAYE du 26 AOUT 2013 AU 5 JUILLET 2014

	1506	1526	1560	1510	1512	1558	1514	1556
JOURS DE FONCTIONNEMENT PERIODE SCOLAIRE	L M Me J V	S	Me	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	S	L M J V
JOURS DE FONCTIONNEMENT VACANCES SCOLAIRES	L M Me J V S J V	S			L M Me J V		S	
			jusqu'au 18 juin 2014					jusqu'au 20 juin 2014
LE MANS AUTOGARE DES TIS	12.10	12.10		16.00	17.05	17.05	17.45	18.10
LE MANS Washington Eglise	12.16	12.16	12.16	16.06	17.11	17.11	17.51	18.16
↓								
ARDENAY S/MERIZE rue des Freteaux	12.51	12.49	12.51	16.41	17.46	17.46	18.20	18.58
ARDENAY S/MERIZE RD 52 La Pelouse	12.53	12.51	12.53	16.43	17.48	17.48	18.22	19.00
ARDENAY S/MERIZE Les Malgrasses	12.55	12.53	12.55	16.45	17.50	17.50	18.24	19.02

pour tous les arrêts de la ligne 15, consultez les horaires, à disposition en mairie, gare routière ou sur le site [www.lestis72.com](http://www.lestis72.com)

N°Azur 0 811 900 149  
PRIX APPEL LOCAL



## Etat civil

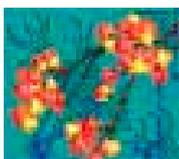


### MARIAGES

DELALANDE Yvan et COUSSERAND Amandine le 28 septembre 2013

### NAISSANCES

BOUGON Orlane le 3 octobre 2013  
 FILLÂTRE Tugdual le 30 août 2013  
 GAULUPEAU Séléna le 07 novembre 2013  
 JARDIN Gaspard le 09 septembre 2013  
 RIET Ugo le 14 mai 2013  
 THOMMERET Noam le 09 mai 2013  
 VILOCET Alicia le 27 mars 2013



### DÉCÈS

DIABATE Gbara le 26 juillet 2013  
 TANGUY Gérard le 11 avril 2013

